



, Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
 Mairie : 20, rue de l'Eglise  
 14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Votants : 20

Date de la convocation : 9 décembre 2025

**Delib20251001**

## Séance du 15 décembre 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

#### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET,  
 Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA,  
 Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI,  
 M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, Mme Rachel LOPEZ,  
 M. Valéry DELAGE, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX,  
 Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

#### Pouvoirs :

Mme Pascale BOURSIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
 M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE  
 M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA

#### Absents excusés :

Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS  
 Mme Ymen FARHAT  
 Mme Véronique LEVILLAIN  
 M. Florent ANDRÉ.

#### Secrétaire :

Mme Rachel LOPEZ désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20251001****OBJET : Ajout d'une question à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire expliquer qu'il est nécessaire d'ajouter une question à l'ordre du jour de la séance suite à une demande de la Trésorerie de Caen, dans le but de passer des écritures comptables de fin d'année,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ajouter une question à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal afin de délibérer sur la Décision Modification n°3 du Budget Ville.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 16 décembre 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN